

L'inquiétude des agents relayée en bilatérale par la CFDT défense

La **CFDT** défense a été reçue en bilatérale par le directeur central (DC), le CRGHC Stéphane PIAT, en présence de ses équipes RH et dialogue social.

Dans le cadre de la transformation du SCA 22 (concessions de restaurants, manœuvre RH, GS Nouvelle génération), la **CFDT** défense a pu porter lors de cette bilatérale les réflexions et les inquiétudes des agents sur leur devenir à l'horizon 2025.

En préambule, le directeur central a rappelé que la lettre de cadrage pour construire les REO 2020 était en cours d'application par les chefs d'organismes pour une finalisation en septembre/octobre 2019. Cet exercice a un impact important pour les personnels et le service du SCA.

LA CONCESSION DES RESTAURANTS :

Pour les agents souhaitant quitter leurs postes en restauration, la **CFDT** défense a demandé si ces agents pourraient bénéficier des mesures d'accompagnement CLR, AMR, Formation d'adaptation à l'emploi. Une autre inquiétude: le devenir des Centres de Production Alimentaire.

La **CFDT** défense a également renouvelé ses demandes formulées au dernier CTR afin d'obtenir le nombre de personnels civils concernés par restaurants concédés, ainsi que la présentation d'une convention de concession de ces derniers à l'EDA.

Réponse : La **CFDT** Défense a insisté sur le fait que les agents qui émettent le souhait de changer de métier puissent être accompagnés en leur permettant d'être reclassés sur des postes qu'ils ont choisis.

A ce titre, 3 ans avant la concession définitive des restaurants les agents concernés par une concession poste 2021 pourront bénéficier du PAR en lien avec la MAR. (N-2, N-1 et année N seront éligibles au PAR).

Par ailleurs, les agents souhaitant partir avant les 3 ans bénéficieront du ticket mobilité dans le cadre d'une mutation pour convenance personnelle mais également d'une formation d'adaptation à l'emploi.

En ce qui concerne les Centres de Production Alimentaire (CPA), aucune obligation n'est faite à l'EDA de se fournir auprès de ces centres, sans pour autant menacer leur devenir.

La liste des personnels civils concernés par la concession des 73 restaurants sera fournie à la **CFDT** défense au plus tôt.

Enfin pour ce qui concerne la présentation d'une convention de concession, encore une fois à la demande de la **CFDT** défense les grandes lignes de cette convention seront présentées lors du prochain CTR.

TRANSFORMATION des Groupements de soutien nouvelles générations

160 guichets ATLAS seront déployés d'ici fin 2020, cette manœuvre est pilotée par l'EMA. L'ensemble des chefs de pôle est déjà identifié, 30% de ces postes seront occupés par des personnels civils.

La bascule des GS en GS-NG se fera au 1^{er} semestre 2020. Certains GS ont déjà anticipé la manœuvre, comme par exemple le GS de GAP

Une étude pour le regroupement des 6 GS Ile de France en 1 seul est en cours, cela concernera 1 800 personnels dont 900 personnels civils.

La **CFDT** défense a posé la question au directeur central concernant la suppression des postes non financés (PNF) au REO 2020.

Le directeur central a assuré que cette manœuvre n'aurait aucun impact sur les agents, ces suppressions permettront de simplifier la répartition des effectifs sur ce REO 2020 qui sera la structure définitive de la nouvelle organisation.

La **CFDT** défense restera extrêmement vigilante sur le sujet.

ORGANISATION RH DE PROXIMITE

La **CFDT** défense a demandé des éclaircissements sur les fonctions et compétences des RH de commandement par rapport aux Services d'Administration du Personnel actuels. Il existe des problèmes de compréhension et de définition du « Qui fait quoi » ?

Le directeur confirme que les prérogatives des RH de commandement viendront en appui des chefs GS. Le travail des futurs DAP (Division Administrative du Personnel) (ex SAP) sera axé en direction des soutenus.

En fin de réunion, la **CFDT** défense a demandé qu'une attention particulière soit portée sur le reclassement des personnels en situation de handicap dans le cadre de la transformation du SCA.

La **CFDT** défense a également attiré l'attention sur l'article 28 du projet de loi de transformation de la fonction publique sur la mise à disposition obligatoire qui viendrait mettre fin à la possibilité d'avoir le choix de la MALD (Mise A La Disposition). Il n'existerait plus de notion de volontariat. Le directeur central s'est dit préoccupé car ce n'est pas le but de la politique économique des concessions.

La **CFDT** défense était représentée par Didier MOOR (FEAE CFDT), Fabienne GALLEE (PFC-CO Rennes), Valérie PREVOST (GSBDD Rochefort), Frédéric DEBOUGY (ELOCA Roanne), BALLESTER Cyrill (GSBDD Marseille) Dominique AUBRY (GSBDD Nancy)